PROGRAMMATION CULTURELLE - SAISON 2015/2016

CONSIDERANT la programmation 2015/2016 en matière de spectacle vivant, arts visuels, livre et lecture et école de musique,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission « Culture - Patrimoine » en date du 23 juin 2015,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès des différents partenaires financiers toutes subventions susceptibles d'être obtenues pour contribuer au financement de la programmation 2015/2016 en matière de spectacle vivant, arts visuels, livre et lecture et école de musique.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Certifié exécutoire

Et de la publication, le. 16 JUL. 2015

Pascal NANTEL

Fait à Landivisiau, le 9 juillet 2015

Le Maire,

Laurence CLAISSE.

REÇU à la PREFECTURE DU FINISTÈRE le

2 0 JUIL. 2015